

I. REGLES GENERALES

[...]

ARTICLE 1.3 – PILOTES

[...]

ARTICLE 1.3.3 – LICENCES

Les différents Championnats et Coupes de France sont réservés aux licenciés de la FFM : NCO, NJ, INT, LUE, NCP, NPH, LJA et les pilotes possédant une licence Internationale ou Européenne d'une autre fédération si l'épreuve est inscrite au calendrier FIM ou FIME. Seuls les pilotes détenteurs d'une licence FFM (hors LJA) sont classés au championnat.

Un licencié ne peut participer qu'à une seule catégorie de Championnat de France le même jour, **sauf pour le Championnat de France de Flat-Track** ainsi que pour les « sous-catégories » d'âge ou de cylindrée (ex : 250cc ou U23). Les organisateurs des épreuves sur invitation ont la possibilité de faire courir les pilotes dans d'autres manches hors Championnat de France, mais seulement à l'issue des essais et des manches de championnat de France dans lesquelles ils participent.

Les pilotes de nationalité étrangère possédant une licence compétition annuelle délivrée par la FFM peuvent participer au Championnat de France et bénéficier des points et des primes correspondant au Championnat.

Les dispositions ci-dessus se substituent, pour les points qu'elles traitent, à celles prévues dans les règles générales des différents championnats, mentionnées aux articles 2.2, 3.2.1, 4.2, 5.2.1, 6.2.1, 7.2, 8.2, 9.2, 11.2, 12.2, 13.2 et 14.3.